

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 1836.

Projet d'adresse en réponse au Discours du Trône.

SIRE,

Il était impossible que notre Session législative s'ouvrit sous des auspices plus favorables, et les paroles que vous venez de faire entendre au sein de la Représentation nationale ont été accueillies avec une vive reconnaissance.

La constante sollicitude de Votre Majesté pour entretenir la bonne harmonie entre son Gouvernement et les Puissances étrangères, la fermeté avec laquelle elle maintient la position qui nous est acquise par les traités, sont généralement appréciées et nous garantissent que notre indépendance et notre nationalité sont désormais à l'abri de toute atteinte.

Les Lois sur l'organisation provinciale et communale, promises par la Constitution, sont maintenant exécutées, et l'ordre qui a présidé aux élections, le bon esprit qui les a généralement dirigées, promettent au pays une administration prudente et éclairée qui justifiera, par la sagesse de ses actes et le caractère de modération dont ils seront toujours empreints, le témoignage de haute confiance qu'elle a reçue du libre suffrage de ses concitoyens.

La réorganisation de l'enseignement universitaire et l'institution du jury d'examen ont déjà porté d'heureux fruits : une émulation plus vive s'est emparé de notre jeunesse laborieuse ; des études plus complètes et plus fortes reculeront chez nous, les bornes du domaine de la science, en même temps qu'elles procureront l'accès aux carrières les plus honorables ; les avantages que l'on peut y recueillir seront désormais le prix du travail et de l'intelligence.

Votre Gouvernement, Sire, a compris aussi l'importance de l'enseignement primaire et moyen ; nous examinerons avec le plus grand soin les projets de loi qui doivent compléter notre système d'instruction publique.

Nous sommes satisfaits d'apprendre que les impôts suffisent aux besoins de l'État et que la dette flottante peut subir une forte réduction. Le Sénat espère recevoir les Budgets de 1837 assez à temps pour les examiner soigneusement et les voter avant la fin de l'année.

Nous sentons la nécessité d'assurer la défense du pays en conservant l'armée sur un pied respectable et nous n'hésiterons pas à faire tous les sacrifices nécessaires pour y parvenir, persuadés, comme nous le sommes, que le Gouvernement ne disposera qu'avec la plus scrupuleuse économie des ressources qui lui seront confiées.

Une bonne loi sur les mines, destinée à produire une concurrence plus étendue pour l'exploitation de nos houillères, l'exécution des chemins de fer poursuivie avec persévérance, l'extension des voies navigables, les moyens de communication de toute espèce qui se multiplient sur les divers points du Royaume et auxquels une sage distribution, entre les provinces, de l'emprunt de six millions ne peut manquer d'imprimer une activité nouvelle, vont encore ouvrir au commerce et à l'industrie de nombreux débouchés. L'agriculture trouvera d'inappréciables avantages dans l'amélioration des chemins vicinaux et une loi sur cet objet d'une haute importance sera considérée comme un bienfait.

Les sciences, les lettres et surtout les arts participent au mouvement général des esprits. A une brillante exposition de nos richesses industrielles succède une brillante exposition des produits de nos artistes; les progrès dans tous les genres sont sensibles, et sans doute il nous est permis d'envisager ces résultats avec une sorte d'orgueil national.

La Providence, qui ne cesse de répandre ses faveurs sur notre Patrie, vous réserve, Sire, la plus douce jouissance que puisse goûter un bon Roi: le spectacle d'un peuple heureux et reconnaissant.

Votre Majesté peut toujours compter sur la franche et loyale coopération du Sénat: comme vous, Sire, il n'a qu'une pensée, qu'une seule ambition, la gloire et la prospérité de la Patrie.

(Signés) LE BARON DE STASSART.

DE HAUSSY.

DE SCHIERVEL.

LE COMTE D'ARSCHOT.

DUMON-DUMORTIER.